



300, avenue du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
Tél : 418 775-8445
Télec. : 418 775-9303
mrcmitis@mitis.qc.ca
www.lamitis.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA MITIS DU 10 AVRIL 2013

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 10 avril 2013 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300 Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30, sous la présidence de M. Michel Côté, préfet, et à laquelle sont présents :

SONT PRÉSENTS :

MM.	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Réginald Morissette	Saint-Joseph-de-Lepage
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean Bélanger	Mont-Joli
	Michel Côté	Saint-Donat
	Richard Fournier	Grand-Métis
	Gaston Gaudreault	Sainte-Luce
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Noël Lambert	Les Hauteurs
	Gilles Laflamme	Padoue
	Damien Ruest	Sainte-Flavie
	Laurent Émond	Price
	Alain Carrier	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Daniel Bérubé	Saint-Donat
MMES	Isabelle Dupont	La Rédemption
	Mylène-Julie Lavoie	Saint-Octave-de-Métis
	Rose-Marie Gallager	Sainte-Flavie

EST ABSENT:

M.	Damien Ruest	Sainte-Flavie
----	--------------	---------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur générale
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe
M. Paul Gingras, aménagiste

Aires protégées en forêts publiques

Résolution : C.M.13-04-81

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des industriels de sciage du Bas St-Laurent sont de petites et moyennes entreprises « régionales »;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des scieries de première transformation du Bas St-Laurent sont indépendantes, c'est-à-dire non intégrées à une papetière;

CONSIDÉRANT QUE les principales usines de première transformation de bois SEPM (sapin, épinette, pin, mélèzes) de la région du Bas St-Laurent fonctionnent à peine à 50 % de leur capacité, soit l'équivalent d'une année complète sur une faction;

CONSIDÉRANT QUE les usines de première transformation SEPM du Bas St-Laurent sont parmi celles qui ont le plus faible ratio d'utilisation de leur capacité de transformation, et ce, à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT QUE les usines de première transformation de bois SEPM de la région sont en compétition avec les scieries du Nouveau-Brunswick pour l'achat de bois de la forêt privée, puisque ces dernières sont exemptées, entre autres, du système de prélèvement des taxes à l'exportation (Accord sur le bois d'œuvre résineux Canada/États-Unis septembre 2006);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de la province d'ici 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des industriels de sciage du Bas St-Laurent assument des coûts de production plus élevés qu'ailleurs en province dû au niveau d'approvisionnement disponible en forêt publique et aux baisses majeures dans les attributions de matière ligneuse des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aires protégées va entraîner des baisses d'approvisionnement d'au moins 41 000 m³ régionalement et que celles-ci s'additionnent au 75 700 m³ réduit de l'approvisionnement des industriels du Bas St-Laurent découlant du transfert des CAAF vers les garanties d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à l'aménagement écosystémique vont entraîner des baisses d'approvisionnement supplémentaires significatives;

CONSIDÉRANT QUE ces baisses d'approvisionnement vont entraîner une diminution du nombre de semaines travaillées qui, combinée à la nouvelle réglementation sur l'assurance-emploi, va affecter considérablement la rétention des travailleurs au sein de l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE la région s'est engagée à soutenir l'industrie forestière afin qu'elle demeure compétitive, et ce, dans un contexte de crise forestière et/ou de reprise;

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas St-Laurent a le devoir primaire de créer et/ou maintenir un environnement d'affaire contribuant à la stabilité et à la compétitivité de l'industrie de première transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE la stabilité et la compétitivité de l'industrie de première transformation du bois passent par le maintien et/ou la consolidation des approvisionnements en matière ligneuse;

CONSIDÉRANT QU'il nous apparait que le travail réalisé par le comité technique a été fait de façon très rigoureuse afin d'assurer une protection convenable aux 7 ensembles physiographiques identifiés sur le territoire bas-laurentien.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de La Mitis signifie à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent ce qui suit :

La MRC de La Mitis donne un avis favorable à la proposition d'aires protégées en tenant compte des éléments suivants :

Demander à la CRÉ de s'assurer que les efforts de protection pour un même ensemble physiographique présent dans plus d'une région soient partagés équitablement entre les régions concernées;

Attendre les fruits de la sylviculture des 30 dernières années qui entraîneront des hausses de possibilités de récolte, et ce, avant de soustraire des territoires et des ressources à toute forme d'exploitation industrielle;

Aménager de façon écosystémique les superficies forestières à l'intérieur des zones d'intérêts;

De procéder à une implantation graduelle des aires protégées au Bas St-Laurent, et ce, au fur et à mesure que l'usufruit des investissements sylvicoles passés et

futurs permettront à la fois, un accroissement de la possibilité forestière et une consolidation des approvisionnements de bois garantis aux industriels;

D'établir un calendrier d'implantation, des aires protégées au Bas St-Laurent avec l'engagement de ne pas réduire l'approvisionnement en bois garantis dévolus aux industriels de première transformation.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Donné à Mont-Joli, ce 15 avril 2013

Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Côté
Préfet